

levé,—aux accusations lancées par mon très honorable ami au sujet de M. Murray, le président actuel de la Commission du blé. Les paroles du très honorable député ne sont ni généreuses ni justes. Lors du discours qu'il a prononcé à ce sujet, plus tôt dans la session, les assertions qu'il a formulées au sujet de M. Murray,—et c'est lui-même qui soulève la question...

Le très hon. M. BENNETT: Et ces assertions furent prouvées tout à fait.

L'hon. M. EULER: Les témoignages rendus devant le comité n'appuient pas les assertions qu'il a faites ou les accusations qu'il a lancées, si ce sont des accusations, et mon très honorable ami le sait fort bien.

Le très hon. M. BENNETT: Je dis qu'elles ont été prouvées, et voilà ce qui nous sépare.

L'hon. M. EULER: Aujourd'hui mon très honorable ami accuse M. Murray d'avoir obligé les coopératives, desquelles mon très honorable ami avait acheté le blé, à céder ce blé. Je tiens à lui affirmer que le contrôle de ce blé fut pris sans que M. Murray y fût pour rien. Celui-ci n'était pas à Ottawa. Le comité du blé du cabinet se réunit de jour en jour, et c'est à lui seul qu'appartient l'initiative de ce qui fut fait. M. Murray n'est nullement à blâmer. De fait, si l'on me permet de le dire pour terminer, je crois que le pays est redevable à M. Murray d'avoir modifié un état de choses presque ruineux pour la population en un état de choses qui laisse du moins entrevoir quelque espoir.

Le très hon. M. BENNETT: Voilà des paroles que je ne laisserai pas passer sans les relever. M. Murray a juré qu'il a aidé, à Ottawa, à rédiger l'état de la Halle aux grains présenté l'année dernière au comité spécial, en juin et juillet.

L'hon. M. EULER: En quoi cela peut-il avoir à faire à la cession obligatoire du blé par les coopératives?

Le très hon. M. BENNETT: Il a juré avoir aidé à rédiger cet état. L'honorable député a cité des paroles d'un discours antérieur que je prononçai au sujet de M. Murray. J'ai dit qu'il était le représentant des intéressés de la Halle aux grains. Mon honorable ami proteste, mais j'ai prouvé mon assertion par les paroles de M. Murray lui-même. Or, dans son souci de montrer un succès et un bénéfice, il s'attribue la gloire des ventes de blé qu'il acheta à 84c. $\frac{3}{4}$ le 2 du mois et qu'il vendit jusqu'à 90c. le boisseau les 9, 10, 11, 12, 13 et 14 du mois. Voilà les faits, et il s'agissait en certains cas de contrats de blé. Au lieu d'en disposer à mesure qu'ils étaient réalisés, comme

on pourrait s'y attendre, il en disposa d'autre façon, avec le résultat indiqué.

L'hon. M. EULER: Mon très honorable ami ne peut appuyer sur rien son assertion à l'effet que ce fut M. Murray qui nous força à exiger des coopératives la cession de leur blé au Gouvernement. C'est au comité du blé du cabinet qu'en appartient l'initiative.

Le très hon. M. BENNETT: Il a juré qu'il lui fallait le blé.

L'hon. M. GARDINER: Monsieur le président, en toute loyauté pour le président de la commission du blé, et en réponse à quelques-unes des remarques qu'a faites le très honorable chef de l'opposition, dans le but, je suppose bien, de faire croire au comité et au pays en général que la conduite du Gouvernement en ce qui concerne la manutention du blé est marquée au coin des préoccupations politiques, je pense que j'aurais une couple d'observations à présenter. Voici le deuxième et dernier rapport du comité spécial qui a étudié la question du blé au cours de la présente session. Je note que le rapport déclare ce qui suit:

M. Euler, du comité spécial d'enquête sur l'écoulement du blé et des autres grains, dépose le deuxième rapport unanime et final dudit comité...

Le rapport ajoute:

Conformément à la résolution adoptée le 18 mars 1936 par la Chambre des communes, votre Comité a tenu 10 séances et a entendu et interrogé sous serment trois témoins, savoir:

M. A. E. Darby, secrétaire de la Halle aux blés de Winnipeg;

M. F. O. Fowler, gérant de la Winnipeg Grain & Produce Exchange Clearing Association;

M. J. R. Murray, commissaire en chef de la Commission canadienne du blé, Winnipeg.

M. Darby a expliqué la constitution et la composition de la Halle aux blés de Winnipeg ainsi que la manutention du grain, depuis le producteur jusqu'à l'exportateur.

M. Fowler a renseigné le Comité sur les attributions et les règlements de la Winnipeg Grain and Produce Clearing Association.

M. Murray, commissaire en chef de la Commission canadienne du blé, a expliqué au long les opérations de la commission depuis sa création, le 3 décembre 1935.

D'après le comité, la commission a été nommée le 3 décembre 1935. Le rapport ajoute:

On l'a interrogé minutieusement et à fond sur les opérations de la commission depuis son entrée en fonctions, en décembre, jusqu'à la fin de janvier 1936, notamment sur ce qui suit:

a) Jusqu'à quel point, le cas échéant, la Commission avait favorisé les exportateurs de grains et les propriétaires de minoteries canadiennes dans l'application du système de ventes qu'elle avait adopté.

b) Jusqu'à quel point, le cas échéant, des spéculateurs censés avoir vendu à découvert sur la place de Winnipeg avaient été autorisés à couvrir leurs opérations par d'importantes ventes